

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-19

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources
Madame Karen De Baets, gestionnaire juridique et des assemblées

Secrétaire de séance : monsieur Laurent Marce

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2019-09 du conseil d'administration en date du 3 avril 2019 approuvant le plan de recrutement pluriannuel 2019/2023,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'organigramme du SDIS en date du 1^{er} juillet 2020,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant l'inscription de trois caporaux de sapeurs-pompiers professionnels au tableau d'avancement de grade de caporal-chef de l'année 2024,

Considérant qu'un agent du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2024 et qu'un agent du grade d'adjoint administratif va être recruté pour le remplacer à compter de cette date,

Considérant que, dans le cadre du plan de recrutement pluriannuel 2019/2023, les avis de vacances sont en cours de diffusion pour le recrutement de 3 sergents et 7 caporaux et que le recrutement d'un de ces caporaux est prévu à compter du 1^{er} juin 2024,

Considérant que les fiches de postes et les valeurs professionnelles de ces agents permettent leur nomination,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

I. DECIDE de :

A. CRÉER


1. Dans la filière administrative :
 - Un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mai 2024 ;
2. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :
 - Trois postes de caporaux-chefs à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
 - Un poste de caporal à compter du 1^{er} juin 2024 ;
 - Trois postes de caporaux à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

B. SUPPRIMER

1. Dans la filière administrative :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2024 ;
2. Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels :
 - Trois postes de caporaux à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
 - Un poste de sergent à compter du 1^{er} juin 2024 ;
 - Un poste de caporal-chef à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
 - Deux postes de sergent à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat